



La CGL révèle les résultats de son étude sur les prix de l'eau

Inégalités et dysfonctionnements

Une étude portant sur les prix de l'eau peut avoir différentes portes d'entrées : elle peut porter sur l'impact sur les prix de l'évolution de la réglementation, elle peut comparer les prix en fonction du mode de gestion choisi, elle peut encore aborder les prix sous l'angle du poids de la fiscalité... Bref, le prix de l'eau, dans la mesure où les regards qu'on y porte sont divers, peut être l'objet de multiples approches. Celle de la CGL prend le parti de **se situer à la place du consommateur**, c'est-à-dire de partir du coût en effectuant des comparaisons. C'est ainsi que la CGL a comparé les prix moyens, les médianes, les écarts de prix des départements métropolitains et d'outre mer, puis regardé les différences entre les prix des grandes villes et ceux des communes de moins de 10 000 habitants avant d'examiner les différents modes de tarification pratiqués sur divers territoires. Enfin, le recensement des démarches d'harmonisation des prix et la comparaison des parts fixes facturées aux consommateurs ont complété l'approche sur l'examen des prix du m³ d'eau pratiqué en France.

L'objectif était de connaître les tarifs de l'eau pratiqués dans un nombre significatif de communes réparties sur l'ensemble des départements afin d'avoir une **idée assez précise de l'éventail et du montant des prix pratiqués**, ainsi que du mode de tarification adopté par chaque distributeur (en cas de délégation du service public d'eau et d'assainissement, le courrier était également envoyé aux délégataires).

En tant qu'association indépendante spécialisée dans le logement, la Confédération Générale du Logement (CGL), agréée pour la défense des consommateurs, a réalisé une enquête sur les prix de l'eau sur le territoire national. La CGL a ainsi récolté les prix de 6302 communes réparties dans tous les départements, avec un minimum d'au moins 10 prix par département, et a comparé les tarifs (avec assainissement et sans assainissement). En ressort une forte disparité des prix de l'eau en France - près de 500 tarifs différents pratiqués - et quelques dysfonctionnements révélés. A travers cette enquête, la CGL poursuit ses engagements en faveur de la défense des usagers du logement et ce, à travers toute la France.

Des prix disparates, souvent élevés et inéquitables pour les consommateurs

L'examen des 6302 prix recensés dans les départements métropolitains et d'outre mer est édifiant : la disparité et le niveau élevé d'un grand nombre de prix est devenue la règle. Elle entraîne de **grandes injustices** entre les consommateurs selon qu'ils habitent dans le Tarn ou dans l'Hérault par exemple. Mais ces **disparités** existent aussi à l'intérieur d'un même département, voire entre des villes voisines. (Par exemple, en région Ile-de-France, les villes de Suresnes, Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt, situées dans les Hauts-de-Seine, ont chacune une frontière commune avec Paris et Suresnes est voisine de Saint-Cloud qui est elle-même voisine de Boulogne-Billancourt. Pourtant, le m³ d'eau est facturé 3,01€ à Paris ; 3,68€ à Saint-Cloud ; 3,95€ à Boulogne-Billancourt et 4,24€ à Suresnes).

Un éventail très large de prix lorsqu'on compare les moyennes départementales

Les consommateurs qui habitent dans le Tarn-et-Garonne paient en moyenne le m³ d'eau 5,72 euros (moyenne portant sur 13 communes) lorsque le prix inclut l'assainissement, alors que le même m³ d'eau est facturé 2,93€ (moyenne portant sur 18 communes) assainissement inclus, pour les consommateurs qui habitent dans les Pyrénées-Orientales. La variation entre les deux départements est de 1,80 soit presque du simple au double.



Les différences de prix dans les deux modes de facturation (avec assainissement ou sans assainissement) vont approximativement du simple au triple. A titre d'information, la moyenne du m³ d'eau incluant l'assainissement est de 3,96€ (moyenne portant sur 3463 prix). Celle n'incluant pas l'assainissement s'élève à 2,06 (moyenne portant sur 2859 prix).

Des écarts de prix à l'intérieur de certains départements, qui dépassent l'entendement

Pour les prix incluant l'assainissement, les écarts vont de 6,83€ par m³ en Seine et Marne à 0,01 dans le Territoire-de-Belfort. Or, pour cette catégorie de prix on observe que pour 10 départements, il n'existe aucun écart de prix, du moins dans les échantillons examinés. Enfin, la CGL souligne qu'un département, la Charente Maritime, n'affiche **aucune différence de prix** d'une commune à l'autre (de 429 communes analysées sur 472).

Pour les prix hors assainissement les écarts vont de 1,60 € par m³ dans l'Aisne à 0,07 dans l'Hérault. Là aussi, pour cette catégorie de prix, il n'existe aucun écart dans 13 départements. Enfin, en Vendée, la CGL n'a trouvé aucune différence de prix d'une commune à l'autre (276 communes sur 282).



Ce constat amène donc la CGL à affirmer qu'il est tout à fait possible de disposer d'un prix unique par département, à condition que les décideurs en aient la volonté.

Une France rurale pénalisée par rapport à la France des grandes villes

Il est intéressant de comparer les moyennes, les médianes et les écarts des villes de plus de 100 000 habitants à celles de moins de 10 000 habitants (comparaison avec assainissement).

	+ de 100 000 habitants	- de 10 000 habitants	Différence
Moyenne	3,35	3,96	0,60
Médiane	3,22	3,76	0,54
Ecart	1,81	7,77	5,96

Les différences entre les moyennes et les médianes existent, elles sont loin d'être négligeables, mais elles ne sont pas aussi fortes que ce que la CGL a pu constater en comparant les moyennes et les médianes par département.

Toutefois, elle constate que sur les prix de 24 villes de plus de 100 000 habitants incluant toutes le coût de l'assainissement, 19 villes ont un prix inférieur à la moyenne nationale (3,94euros), soit 79%. A l'inverse, sur les 3143 communes de moins de 10 000 habitants, 1910 ont un prix inférieur à la moyenne nationale, soit 40%.

Autre constat remarquable : Les prix des communes de moins de 10 000 habitants connaissent une très grande disparité alors que **les prix pratiqués dans les grandes villes ont tendance à s'homogénéiser**, même si les différences sont loin d'être négligeables.

Des prix qui s’homogénéisent lorsque la taille des villes augmente

	Ecarts de prix	Nombre de communes
Villes de plus de 100 000 habitants	1,81	26
De 100 000 à 30 000 habitants	2,78	104
De 30 000 à 10 000 habitants	4,02	190
Moins de 10 000 habitants	7,77	3143

Quelle explication donner à cette situation ? L’hypothèse la plus probable est certainement l’existence de communautés d’agglomérations qui se sont constituées autour des grandes villes et ont donné naissance à une gestion commune de l’eau, entraînant un prix unique pour les communes de l’agglomération.

Les villes situées géographiquement loin de ces communautés d’agglomération ne les ayant pas intégrées, ont donc conservé une gestion autonome de leur eau et un coût plus élevé. Là encore la France rurale est pénalisée.

Les prix des grandes villes ne sont pas représentatifs des prix pratiqués en France.

Le **prix moyen des 3 plus grandes villes de France** (Paris, Lyon, Marseille), assainissement inclus, s’élève à 3,16 euros. Celui des 10 plus grandes villes de l’échantillon, assainissement inclus (Paris, Lyon, Marseille, Nice, Montpellier, Toulouse, Nantes, Strasbourg, Bordeaux, Lille) se situe à 3,32 euros. On est loin de la moyenne de 3,94 euros des 3038 prix, assainissement inclus, de l’échantillon.

Des prix moyens départementaux qui varient du simple au triple, des prix médians qui vont du simple au quintuple, des écarts très importants au sein d’un même département voire entre communes voisines, des prix élevés dans beaucoup d’endroits, une France rurale qui paie son eau plus chère, des grandes villes qui tirent leur épingle du jeu, telle est la situation des prix de l’eau en France.

Un système de tarifications qui peut entraîner d’importantes injustices

Les communes décident de la tarification qui est applicable aux usagers même si, dans la réalité, elles ne maîtrisent qu’une partie du montant (abonnement et m³ d’eau). Les taxes et redevances sont déterminées par la loi ou les organismes publics auxquels elles sont destinées.

Le mode de tarification des services de l'eau est donc strictement réglementé mais laisse le choix aux collectivités d'adopter le plus adapté à leur situation. Concrètement, il existe plusieurs types de tarifs : binôme, progressif, dégressif, saisonnier et social.

La diversité de ces systèmes de tarification rend difficile la compréhension par l'utilisateur du coût de son eau. **La plupart de ces tarifications sont inéquitables** et ajoutent des coûts supplémentaires à une diversité de prix qui n'en a pas besoin.

Ainsi, une part fixe trop élevée peut entraîner, une inégalité de facturation entre les petits et les gros consommateurs. Il en va de même pour le tarif saisonnier qui (gros écart entre les tarifs d'été et les tarifs d'hiver) constitue une discrimination entre les résidents permanents et les résidents saisonniers. De même, le tarif dégressif est injuste : il favorise les gros consommateurs et n'incite pas à économiser l'eau.

Un autre problème mérite d'être souligné, celui du montant très élevé des redevances perçues par les Agences de l'Eau. Ces redevances varient entre 0,30 et 0,45 euros selon le bassin et sont prises en compte dans le calcul de la facture. Même si leur montant est plafonné, elles restent trop élevées

Le temps est venu d'agir pour faire de l'eau, de sa gestion comme de sa tarification, une affaire nationale

La tarification de l'eau en France, malgré un encadrement législatif contraignant dans beaucoup de domaines, est devenue au fil des années une véritable jungle. De nombreuses injustices se sont développées et sont particulièrement choquantes. Le niveau des prix dans certaines collectivités territoriales, les écarts de prix, la complexité des tarifications, l'absence de transparence d'un trop grand nombre d'acteurs, sont autant de dérives qui ont engendré de nombreuses injustices indignes d'une grande démocratie.

Pourtant de plus en plus de collectivités territoriales prennent des initiatives pour harmoniser les prix à la baisse et les rendre supportables pour les usagers, des initiatives que salue la CGL. Malgré cela, un trop grand nombre d'usagers reste pénalisé par l'injustice des prix de l'eau qui est une ressource rare indispensable à la vie. Elle le deviendra de plus en plus, notamment avec les évolutions climatiques, dans les décennies à venir.

La CGL considère que la collectivité doit reprendre la main dans ce domaine, avec un seul souci : gérer cette ressource rare dans l'intérêt général, sans logique mercantile. Elle estime donc que la gestion de l'eau, de sa distribution, de son assainissement et de sa facturation, doivent relever d'un monopole public qui seul permettra une mutualisation des coûts et un prix unique de l'eau à l'échelle nationale.

Selon la CGL, seul l'Etat peut garantir cette mutualisation juste et équitable au travers de la création d'un SERVICE PUBLIC DE L'EAU.

A propos

Créée à l'initiative de l'Abbé Pierre suite à l'appel de 1954, la Confédération Générale du Logement (CGL), est une association indépendante agréée, pour la défense des consommateurs, et spécialisée dans le domaine du logement. Acteur incontournable du marché de l'immobilier, la CGL intervient sur de nombreux aspects et s'adresse à l'ensemble des usagers du logement : locataires, accédants à la propriété, copropriétaires, personnes en difficulté. Le Président de la CGL, Michel Fréchet et les nombreux juristes qui la composent, interviennent régulièrement sur diverses problématiques relatives au logement. Pour plus d'informations, consultez : <http://www.lacgl.fr/>



Contacts presse

OXYGEN : Clara Gérard / Maëlle Garrido
01 41 11 37 77 / clara@oxygen-rp.com